de son dépôt, en capital et intérêt". Des succursales de la Caisse d'épargne du Gouvernement proprement dite, sous l'autorité du Ministère des Finances, furent ouvertes dans toutes les principales villes canadiennes sous la direction d'un receveurgénéral-adjoint et, en d'autres endroits dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, sous la direction de gérants nommés par le Gouverneur en Conseil. De \$1,483,219 le 30 juin 1868, les dépôts augmentent jusqu'en 1887. Ils s'établissent le 30 juin de cette dernière année à \$21,334,525. A compter d'il y a environ 50 ans, les banques individuelles sont absorbées une à une par la caisse d'épargne du Bureau de Poste et, le 31 mars 1928, leurs dépôts en sont réduits à \$7,640,536. Finalement en mars 1929, les autres banques sont absorbées à leur tour par la caisse d'épargne du Bureau de Poste.

23.—Dépôts dans les caisses d'épargne du Ministère des Postes et du Gouvernement du Dominion, années fiscales 1918-40

Nota.—Ces chiffres ne comprennent pas ceux des caisses d'épargne des gouvernements provinciaux. Cet de 1868-1917 se trouvent à la p. 847 de l'Annuaire de 1926. Les caisses d'épargne du Gouvernement du Dominion ont été fusionnées avec celle du Bureau de Poste en 1929.

Année	Caisse postale	Caisse d'épargne du Ministère des Finances	Année	Caisse postale	
	\$	\$			
1918	41.283.479	12,177,283	1930	26,086,036	
1919	41,654,960	11,402,098	1931	24,750,227	
1920	31,605,594	10,729,218	1932	23,919,677	
1921	29,010,619	10.150.189	1933	23,920,915	
1922	24,837,181	9,829,653	1934	23, 158, 919	
1923	22, 357, 268	9,433,839	1935	22,547,006	
1924	25, 156, 449	9.055.091	1936	22,047,287	
1925	24,662,060	8,949,073	1937	21,879,593	
1926	24,035,669	8,794,870	1938	22,587,233	
1927	23, 402, 337	8.519.706	1939	23,045,576	
1928	23,463,210	7,640,566	1940	23, 100, 118	
1929	28,375,770				

24.—Relevé des opérations de la caisse d'épargne postale au 31 mars 1935-40

Item	1935	1936	1937	1938	1939	1940
	\$	\$	8	\$	\$	\$
Dépôts, durant l'année Intérêts sur dépôts. Dépôts et intérêus. Retraits. Au crédit des déposants.		2,292,326 435,558 2,727,884 3,227,602 22,047,287	2,830,193 426,535 3,256,728 3,424,422 21,879,593	3,671,298 432,436 4,103,734 3,396,094 22,587,233	3,812,974 • 445,886 4,258,861 3,800,518 23,045,576	4,305,638 450,559 4,756,197 4,701,655 23,100,118

Caisses d'épargne des gouvernements provinciaux.—Il existe des caisses d'épargne de ce genre dans les provinces d'Ontario et d'Alberta. Quant au Manitoba, un système de caisses d'épargne provincial a fonctionné de 1924 à 1932, année où les dépôts furent transférés aux banques à charte.

Ontario.—A la session de 1921, la législature d'Ontario créa un système de caisses d'épargne et, en mars 1922, les première succursales furent inaugurées. Le taux d'intérêt aux déposants de ces caisses d'épargne est de 1 et 1½ p.c. par année, calculé tous les six mois. Tous les dépôts sont remboursables sur demande. Le 31 janvier 1941, leur total était de \$35,350,000 et le nombre de déposants à cette date, d'environ 110,000. La province compte vingt-trois succursales en opération.